

Titre Gestionnaire de Paie en alternance (équivalent BTS) Lyon

Le **gestionnaire de paie** a la responsabilité pour le compte de l'entreprise, du **suivi, de l'analyse et du traitement des informations sociales**

Ce parcours de formation, organisé sur 7 mois vous permettra d'être titulaire d'un diplôme de niveau III équivalent au BTS

La formation Gestionnaire de Paie en alternance (équivalent BTS) Lyon

Certificat de compétences professionnelles 1: Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise.

Certificat de compétences professionnelles 2: Assurer la gestion de la paie et des déclarations sociales.

Formation niveau III ORGANISATION 700h de formation 140h de stage 35h / semaine

Modules:

- GESTION DE LA PAIE
- LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION
- INFORMATIQUE APPLIQUÉE
- LES BASES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
- ORGANISATION
- DROIT DU TRAVAIL

Le métier de Gestionnaire de Paie - alternance Lyon

Il assure le **traitement de la paie** à l'aide d'un logiciel dédié et sa vérification en fonction de la législation, des conventions collectives et des contrats de travail applicables.

Pour cela, il assure en toute autonomie une **veille technique sur les évolutions réglementaires et jurisprudentielles**

et traite.

qu'il analyse

Il prend en charge l'ensemble des **déclarations sociales relatives à la paie** auprès des différents organismes.

Le **gestionnaire de paie** travaille généralement seul, et en toute autonomie au sein d'un service spécialisé.

Ce métier s'exerce dans un service spécifique de la **direction des ressources humaines** ou de la

direction administrative et financière

, ou au sein des

cabinets d'expertise comptable

.

Les organismes financiers pour votre Titre Gestionnaire de Paie - alternance Lyon

Que vous soyez suivi par le **Pôle Emploi** ou un **cabinet spécialisé dans la gestion des Ressources Humaines**, il sera votre premier interlocuteur. Il vous

aidera dans la construction de votre projet de formation

Gestionnaire de Paie □

Pour les demandeurs d'emploi: le Pôle Emploi, le Conseil Régional ou d'autres organismes sociaux peuvent financer votre formation.

Pour les actifs occupés: les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), les fongecifs ou vos employeurs peuvent prendre en charge tout ou partie des actions de formation.

*Téléchargez la plaquette de la formation **Gestionnaire de paie***



En partenariat avec <http://www.tiresias-efc.com>